



## Commission Régionale Féminine

### SAISON 2019/2020

#### PROCÈS-VERBAL N°12

---

**Réunion du : mardi 05 novembre 2019**

**Présent(e)s : MME POLICON – ROPARTZ – M. ANTONINI**

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

#### **SENIORS COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**

**2<sup>ème</sup> tour : le samedi 23 novembre 2019 :**

Matches à jouer sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé.

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tir au but a lieu.

Exempts :

Clubs évoluant en Championnat de France de D2 :

VGA SAINT MAUR FF 1

ISSY FF 1

SAINT DENIS RC 1

Clubs qualifiés en Coupe de France :

PARISIS FC 1

COSMO TAVERNY 1

PARIS CA 1

VAL D'EUROPE FC 1  
PARIS UNIVERSITE CLUB 1  
VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1

Par tirage au sort :  
SEIZIEME ES 1

Tirage au sort à consulter sur le site de la Ligue de Paris Idf de Football:

<https://paris-idf.fff.fr/competitions/?id=368059&poule=1&phase=1&type=cp&tab=resultat>

## CHAMPIONNAT REGIONAL – SENIORS

### Régional 3

#### Poule B

#### 21461469 CRETEIL US 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 26/10/2019

La Commission,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel signalant un incident avec le gardien du stade Duvauchelle sur l'horaire du coup d'envoi de la rencontre (terrain n°4),

Demande au club de CRETEIL US de bien vouloir veiller à effectuer ses demandes de modifications horaires au plus tard le mardi (jour de réunion de la Commission) et transmet une copie de la présente décision à la Mairie de CRETEIL.

## Feuille de Match manquante – Seniors F

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (art. 44 du RSG de la LPIFF).

#### 1<sup>er</sup> rappel.

#### Régional 1 – 21461569 VAL D'EUROPE Fc 1 / OSNY FC 1 du 26/10/2019

## CHAMPIONNAT REGIONAL – U18F à 11

#### Informations phase 2 :

La Commission rappelle que la 1<sup>ère</sup> journée de la phase 2 débutera le samedi 30/11/2019.

Les poules seront constituées le mardi 19/11/2019.

Les clubs souhaitant intégrer ou se retirer de la phase 2 du championnat sont invités à transmettre leurs souhaits pour le 15/11/2019 dernier délai.

\*\*\*\*\*

#### Phase 1 :

La Commission procède à l'étude du nombre de licences enregistrées pour tous les clubs participant au championnat U18F.

Considérant que l'équipe de CHOISY LE ROI AS possède à ce jour :

- Aucune licenciée U17F et U18F
- 5 licenciées U16F
- 7 licenciées U15F

Considérant que l'article 7 du règlement du championnat régional U18F stipule que seules 3 licenciées U15F peuvent être inscrites sur la feuille de match,

Par ces motifs,

Déclare l'équipe de CHOISY LE ROI AS forfait général et la retire de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf. Ce forfait général intervenant dans les 3 dernières journées de la phase 1, il est fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF.

Par conséquent, la rencontre suivante est donnée perdante par pénalité à CHOISY LE ROI AS :

**21963233 VITRY ES 1 / CHOISY LE ROI AS 1 du 09/11/2019**

VITRY ES 3pts – 0 but

CHOISY LE ROI AS -1pt – 0 but.

**Poule C**

**21963264 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / TORCY PVM US 1 du 16/11/2019**

La Commission,

Pris connaissance de la demande via Footclubs de VILLEMOMBLE SPORTS pour reporter le match au 30/11/2019 en raison de l'indisponibilité de son terrain,

Considérant qu'il s'agit de la dernière journée de la phase 1 du championnat,

Considérant que la 1<sup>ère</sup> journée de championnat de la phase 2 est fixée au calendrier général le samedi 30/11/2019,

Considérant que cette saison le championnat U18F est une compétition avec un enjeu sportif à la fin de la saison,

Par ces motifs,

Demande au club de VILLEMOMBLE SPORTS de proposer un terrain de repli pour sa réunion du mardi 12/11/2019,

A défaut, la rencontre sera inversée sur les installations de TORCY PVM US (14h30 au stade Roger Couderc).

**Poule D**

**21963291 NOISY LE GRAND FC 1 / MEAUX CS AC. 1 du 09/11/2019**

Demande via footclubs de NOISY LE GRAND FC pour reporter le match au 23/11/2019.

La Commission ne peut pas donner une suite favorable à cette demande (le motif n'étant pas recevable).

Elle rappelle que cette saison le championnat U18F est une compétition avec un enjeu sportif à la fin de la saison, par conséquent le motif des demandes de report est étudié avant validation.

**Feuille de Match Manquante – U18F**

La feuille de match ci-dessous doit nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant (article 44 du RSG de la LPIFF) :

**2<sup>ème</sup> et dernier rappel:**

Poule D – 21963285 AULNAY FC 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 19/10/2019

**CHAMPIONNAT REGIONAL – U15F à 11**

**Informations phase 2 :**

La Commission rappelle que la 1<sup>ère</sup> journée de la phase 2 débutera le samedi 30/11/2019.

Les poules seront constituées le mardi 19/11/2019.

Les clubs souhaitant intégrer ou se retirer de la phase 2 du championnat sont invités à transmettre leurs souhaits pour le 15/11/2019 dernier délai.

\*\*\*\*\*

**Phase 1 :**

La Commission procède à l'étude du nombre de licences enregistrées pour tous les clubs participant au championnat U15F.

Considérant que l'équipe de PARISIENNE ES possède à ce jour :

- 5 licenciées U15F
- 1 licenciée U14F
- 1 licenciée U13F

Considérant que l'article 7 du règlement du championnat régional U15F stipule que seules 3 licenciées U13F peuvent être inscrites sur la feuille de match,

Par ces motifs,

Déclare l'équipe de PARISIENNE ES forfait général et la retire de la Coupe de Paris Crédit Mutuel Idf.

Ce forfait général intervenant dans les 3 dernières journées de la phase 1, il est fait application de l'article 23.6 du RSG de la LPIFF.

Les rencontres suivantes sont perdantes par pénalité au club de l'ES PARISIENNE :

**21514121 PARISIENNE ES 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 09/11/2019**

BLANC MESNIL SF 1 3pts – 0 but

PARISIENNE ES -1pt – 0 but

**21514124 SOLITAIRES PARIS EST 1 / ES PARISIENNE 1 du 16/11/2019**

SOLITAIRES PARIS EST 1 3pts – 0 but

PARISIENNE ES -1pt – 0 but

**Poule B**

**Courriel du PARIS SAINT GERMAIN FC - 500247.**

La Commission enregistre le changement horaire pour les rencontres à domicile :

Coup d'envoi 16h00 toute la saison.

**Poule H**

**21514122 SOLITAIRES PARIS EST 1 / PARIS FC 2 du 09/11/2019**

Demande via Footclubs de SOLITAIRES PARIS EST pour avancer le coup d'envoi du match à 13h00 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisée).

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS FC qui doit parvenir au plus tard ce vendredi 08/11/2019 – 12h00.